



**DISTRICT DOUBS – TERRITOIRE DE BELFORT**  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS**  
**ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

**Réunion du :** 04 Octobre 2017 à 18H30  
**A :** BESANCON. Salle LIGDIS

---

**Présidence :** Michel BROGLIN

---

**Présents :** Hubert PASCAL. Claude CAVERZASIO. Gerard GOUVIER  
Rene HANTZBERG. Arezki KHELIFI. Gerard MICHEL. Christian QUERRY.  
Michel ROUILLAUD. Jean-Louis SAULCY. Albert VIENOT

---

**Excusés :** Henri BOURNEZ

---

**Assiste :** Alain BIDAULT : Pdt CRTIS

---

1. Accueil du président de la commission régionale des terrains et installations sportives, Alain BIDAULT, qui se présente et donne des informations sur la composition et le fonctionnement de la commission régionale .
2. S'agissant de la première réunion de la CDTIS, réunissant les secteurs nord et sud du District, chaque membre est invité à se présenter.
3. Rappel est fait concernant la demande de licence membre de commission et de la cotisation de 15€.
4. Fonctionnement de la CDTIS.  
La ligue prend en charge les frais de déplacement des contrôleurs, quelque soit le niveau de l'installation.  
Pour ce faire, une nouvelle organisation est mise en place.
  - Le contrôleur prend rendez-vous avec le propriétaire de l'installation.
  - Il demande un bulletin de mission par mail à Alain Bidault ([alain.bidault58@orange.fr](mailto:alain.bidault58@orange.fr)) avec copie à la ligue ([sportif@lbfc.fff.fr](mailto:sportif@lbfc.fff.fr)). Un courrier sera adressé au propriétaire avec copie au club par la ligue.
  - Envoyer le rapport de visite à Hubert P et Michel B.
  - Remboursement des frais : envoyer à Alain B la feuille de frais accompagné du bulletin de mission.

La carte pour l'attribution des secteurs sud reste en l'état. Hubert P gère l'ensemble du secteur sud.
5. Un point est effectué sur le contrôle des terrains et éclairages restant à réaliser pour la saison 2017/2018.  
Pour le secteur nord, répartition des terrains restant à visiter entre Jean-Louis S et Michel B.  
Pour le secteur sud, un point sera fait avec Hubert P.

6. Installations sportives des clubs évoluant en D1.

Rappel : Des installations de niveau 5 sont obligatoires pour la D1.

Deux clubs, AS Nord Territoire et BRCL évoluent sur des terrains classés N 6.

Ces clubs bénéficient d'une dérogation de 3 ans. Un courrier d'information sera envoyé par le district.

Michel B prendra rendez-vous, pour effectuer une visite et donner les prescriptions pour un changement de classement.

7. Installations sportives des clubs évoluant en D2.

Rappel : Des installations de niveau 6 minimum sont obligatoires pour la D2.

Le club de Nommay Vieux Charmont évolue sur le terrain de Nommay classé Foot A11.

Une visite devra être effectuée pour vérifier la possibilité ou non d'un changement de classement, sachant qu'il dispose du terrain de Vieux Charmont classé N5.

8. FAFA.

- Levier Stade Municipal 3.
- Montreux Château : Attention à la date prévisionnelle de fin de travaux, 28/06/2018.
- Essert : Attention à la date prévisionnelle de fin de travaux, 28/06/2018.

En attente des nouvelles directives de la FFF concernant la saison 2017/2018.

9. Informations.

Depuis cette saison, les visites de terrain ainsi que les contrôles d'éclairage sont facturées par la ligue.

- 64 € visite de terrain 1 à 5.
- 32 € visite de terrain 6, et en dessous.
- 60 € pour les éclairages.

Une information aux clubs lors de la prochaine AG serait souhaitable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants.

Le Président,  
Michel Broglin

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis SAULCY